



## POSTULAT URGENT

**Auteur** neo - Die sozialliberale Mitte, par Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, Urban Furrer, Alexander Allenbach et Martin Kalbermatter

**Objet** Lacunes en termes de compétences métiers et de compétences de gestion, et manquements juridiques au Service des migrations

**Date** 09/09/2024

**Numéro** 2024.09.208

### **Actualité de l'événement**

Le Service de la population et des migrations se trouve depuis longtemps déjà sous le feu des critiques en raison des retards massifs et des difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers. Les mécanismes de fonctionnement, les structures et les qualifications professionnelles des collaborateurs ainsi que les mesures prises pour traiter les dossiers en suspens sont présentés en détail dans le cadre d'un rapport d'enquête de la Commission de gestion.

### **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible que le rapport de la COGEST mettrait au jour des lacunes aussi graves au sein du Service de la population et des migrations, comme les médias s'en sont récemment fait l'écho.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La solution mise en place pour faire face aux retards accumulés dans le traitement des dossiers a été d'engager temporairement du personnel non formé et donc trop peu qualifié, avec parfois des antécédents douteux. En outre, le manque de formation et de formation continue du personnel fixe et les manquements de la direction n'ont pas permis de garantir un travail de qualité. Dans le cadre des efforts visant à optimiser les processus, des dispositions légales ont été enfreintes, et le droit supérieur n'a pas été respecté. Cela a provoqué d'importantes fluctuations de personnel, la publication d'articles dans les médias, des procédures et une atteinte à la réputation du canton du Valais.

Le Service de la population et des migrations se trouve depuis longtemps déjà sous le feu des critiques en raison des retards massifs et des difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers. Les mécanismes de fonctionnement, les structures et les qualifications professionnelles des collaborateurs ainsi que les mesures prises pour traiter les dossiers en suspens sont abordés dans le cadre d'un rapport d'enquête de la Commission de gestion.

Ce dernier fait état de nombreuses lacunes, dont les qualifications professionnelles insuffisantes et le profil douteux de certains collaborateurs engagés à titre temporaire, l'absence d'offres de formation et de formation continue pour les employés fixes, de graves problèmes de direction et le manque de compétences métiers et de compétences de gestion au niveau de la direction du service, ainsi que le manquement à certaines dispositions légales et au droit supérieur, pour ne citer que les points les plus importants.

Le Service de la population et des migrations illustre parfaitement le fait que les efforts visant à gagner en

efficacité n'aboutissent pas toujours et que les réformes doivent intervenir plus en profondeur et toucher aux structures. Pour ces différentes raisons, il nous semble essentiel que les instances responsables des erreurs commises ne procèdent pas de leur propre chef à la réorganisation du service, comme cela a déjà commencé à se faire avant que le rapport de la COGEST ne soit terminé.

## **Conclusion**

Nous demandons au Conseil d'État de réorganiser de manière fondamentale et substantielle le Service de la population et des migrations sur la base des résultats de la COGEST, ce avec effet immédiat et avec le concours d'une instance externe apte à restituer les compétences métiers et le professionnalisme nécessaires. Seul un acteur indépendant pourra proposer sans hésiter les mesures qui s'imposent, y compris en matière de personnel, afin d'éviter à l'avenir de nouvelles entorses à la loi.